



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

olives

Question écrite n° 23230

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation de la production française d'olives et d'huile d'olive. En effet, force est de constater que ce segment est très concurrentiel. La Grèce, l'Espagne, l'Italie et le Portugal sont les principaux producteurs en Europe. Face à ce quatuor, la France a bien du mal à maintenir et à vendre ses propres productions. Elle a donc été contrainte à se spécialiser sur la production d'olives et huiles d'olive haut de gamme. Or, il apparaîtrait que cette stratégie ne suffirait pas pour assurer l'avenir des exploitations spécialisées sur ce créneau. Elle lui demande donc de lui faire le point sur ce dossier, et de lui préciser ses intentions à son sujet.

Texte de la réponse

La production française d'huile d'olive se situe à un niveau modeste, entre 3 000 et 4 000 tonnes selon les années alors que la production de l'Union européenne est proche de deux millions de tonnes. Malgré cela l'oléiculture française joue un rôle important dans les régions concernées par cette production, tant du point de vue économique qu'environnemental. La voie choisie par l'oléiculture française est celle de la qualité et de la typicité de ses produits qui passe notamment par les appellations d'origine contrôlée (AOC). Huit ont déjà été reconnues portant sur les produits « olives » et « huiles d'olive ». Leur demande de reconnaissance en Appellation d'Origine Protégée (AOP) a également été acceptée au niveau communautaire. Il s'agit des AOC : olives noires de la Vallée des-Baux-de-Provence ; olives cassées de la Vallée des Baux-de-Provence ; olives de Nice ; olives noires de Nyons ; huile d'olive d'Aix en Provence ; huile d'olive de Haute Provence ; huile d'olive de la Vallée des Baux-de-Provence ; huile d'olive de Nyons. Par ailleurs, sont en cours d'instruction : huile d'olive de Corse et/ou Oliu di Corsica ; olives de Nîmes ; huile d'olive de Nîmes. La relance et la rénovation du secteur ont été concrétisées par la mise en oeuvre du plan de rénovation oléicole pour accompagner la restructuration des oliveraies et le programme de plantation de 3 500 ha autorisé par la Commission européenne. Ce plan de rénovation oléicole comprend un volet restructuration et plantations, un volet recherche et un volet modernisation des moulins. Les mesures contenues dans ce plan, avec la réalisation de 3 500 ha de plantations nouvelles, arrivent à leur terme et commencent à produire leurs effets sur le niveau de la production. L'huile d'olive est depuis quelques années, un produit très apprécié et mieux connu par les consommateurs, la concurrence est vive sur ce marché et touche aussi les huiles d'olive de haute qualité. Afin de mieux répondre à une demande d'huile d'olive bien identifiée et d'excellente qualité, une étude pour une promotion de l'huile d'olive française a été initiée par l'Office national interprofessionnel des oléagineux, protéagineux et cultures textiles (ONITOL) avec comme objectif de définir les moyens permettant à la production nationale de mieux valoriser ses actions et d'élargir aussi ses débouchés. Les résultats de cette étude concrétisée par la proposition d'un plan d'action, ont été largement diffusés. Ce plan d'actions fixe trois priorités pour garantir l'équilibre du marché : la mise en place d'une identification de la production avec l'élaboration d'une charte d'huile d'olive française de qualité associée à deux actions complémentaires et structurantes : identification France et mise en place d'une segmentation par les goûts ; un soutien à la vente directe notamment au niveau des moulins ; une

politique de communication adaptée qui se déclinerait essentiellement sur deux axes : une politique de communication événementielle et un soutien promotionnel en circuit long. Pour tenir compte de ces priorités et mieux identifier la production, une nouvelle opération a été introduite dans le plan de rénovation oléicole avec l'apport d'un soutien financier aux moulins à huile d'olive afin qu'ils mettent en place les moyens permettant d'assurer la traçabilité de l'huile d'olive depuis la parcelle de l'oléiculteur jusqu'à la commercialisation de l'huile d'olive par le moulin.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23230

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6150

Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 285